



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 19 juin 2023, à la Salle de la Châtelaine**

Présidence	: M. Christian Ramuz
Membres présents	: 40
Membres excusés	: 5
Membres absents	: 0
Secrétaire	: Mme Florence Lauber Berge

M. le Président ouvre la séance à 20h, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 12 décembre 2022
2. Lecture du courrier
3. Préavis municipal N° 01/2023 : Rapport de gestion de la commune en 2022
4. Préavis municipal N° 02/2023 : Rapport sur les comptes de l'exercice 2022
5. Préavis municipal N° 03/2023 : Arrêté d'imposition 2024/2025
6. Préavis municipal N° 04/2023 : Demande de crédit de CHF 420'000.- pour la mise en conformité des ouvrages du réseau d'eau
7. Élection du bureau du Conseil
8. Élection de la commission de gestion
9. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
10. Communications des délégués aux associations intercommunales
11. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 12 décembre 2022

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

2. Lecture du courrier

M. le Président n'a reçu aucun courrier.



3. Préavis municipal N° 01/2023 : Rapport de gestion de la commune en 2022

M. Florian RUCH nous lit le rapport de la commission ad-hoc, la présidente, Mme Hélène DRUEY étant excusée pour raison de santé.

Après avoir pris connaissance de la bonne gestion de la Commune, la commission remercie le syndic, M. Daniel RUCH, les municipaux et les employés communaux pour leur travail et leur dévouement à la commune et à ses habitants.

La commission propose d'adopter ce rapport, tel que présenté par la Municipalité dans le document que les membres ont reçu et ont pu étudier.

Le préavis n°01/2023 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal N° 02/2023 : Rapport sur les comptes de l'exercice 2022

M. Florian RUCH nous lit le rapport de la commission ad-hoc, la présidente, Mme Hélène DRUEY étant excusée pour raison de santé.

Avant de procéder à l'adoption des comptes 2022, la commission indique que les comptes de la commune sont tenus avec soin et exactitude et relève l'excellent travail de Mme Dominique PERROUD. L'analyse financière de M. BUSSET relève que le résultat de l'exercice 2022 est très bon et que la marge d'autofinancement reste excellente pour la 3ème année consécutive. Les investissements sont couverts par la marge d'autofinancement et l'endettement est nette en diminution.

La commission relève les points suivants :

Compte 1100-3180

Les membres de la commission ont appris que tous les frais découlant d'une expulsion étaient à la charge de la commune de résidence, hébergement social, garde-meuble, etc.

Compte 4300-3120

Le changement du système d'éclairage du village par des lampes LED a été finalisé et a permis de réaliser des économies qui ont toutefois été rattrapées par l'augmentation du prix du KW. Tous les bénéfices de la mise en œuvre de ce changement ne pourront atteindre leur plein effet qu'en 2023.

Compte 8100-3121

L'augmentation conséquente du budget d'achat d'eau auprès de l'AIEJ a malheureusement été provoquée par une production en nette diminution de nos sources et une augmentation de consommation d'eau.

En conclusion, le budget 2022 prévoyait des charges de Fr. 77'712.- et le résultat de l'exercice final s'est terminé avec un excédent de Fr. 42'763.61, ce qui est une excellente nouvelle pour notre commune. Aux vues de ces résultats, la commission propose au Conseil communal d'accepter le rapport de la Commune.

Aucune question n'étant posée, le préavis n°02/2023 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 03/2023 : Arrêté d'imposition 2024/2025

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission ad-hoc en indiquant l'absence de M. Benoît CHEVALLEY, excusé.



Celle-ci est d'avis d'accepter ce préavis, en indiquant les éléments suivants :

Les comptes 2022 ont été présentés par le syndic et la boursière en tenant compte des projets d'investissements. Si le résultat positif de l'exercice – Fr. 120'475.- d'écart entre le budget et le bouclage – peut inciter à baisser les impôts, d'autres considérations entrent en jeu.

Tout d'abord les investissements en cours nécessitent des liquidités importantes (route du Riau, raccordement du Chalet d'Orsoud, réfection de la route et du réseau d'eau La Moille – La Tuillière, poursuite de la réfection du réseau d'eau de l'ensemble de la commune).

Ensuite, si la situation financière de la commune reste aussi favorable, il faudra diminuer les impôts dans deux ans, ne serait-ce que pour éviter une augmentation de contribution à la péréquation intercommunale du Canton.

M. Daniel RUCH ajoute que l'on aurait pu baisser les impôts pour atteindre cette péréquation. Ils ont été descendus de 84 à 75, avec une période de 2 ans pour la stabiliser, et une prochaine baisse est étudiée (environ 2 points dès la stabilisation faite). Il indique également qu'il faut tenir compte du prix de l'eau qui a augmenté et que la taxe sur les déchets est fixée pour deux ans et sera réétudiée après ce délai. Il en profite pour remercier les personnes présentes au Conseil qui paient, justement, ces impôts.

Le préavis municipal N° 03/2023 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 04/2023 : Demande de crédit de CHF 420'000.- pour la mise en conformité des ouvrages du réseau d'eau

M. Jean CHENEVARD nous lit le rapport de la commission ad-hoc, la présidente, Mme Maryline AUTHIER étant excusée.

En 2021, suite à la visite du réseau d'eau par le service des eaux du canton, le rapport nous incitait à nous raccorder au réseau de Lausanne et à abandonner nos sources, ou rénover notre réseau de fond en comble pour un montant extrêmement élevé. Une seconde étude a été demandée auprès de M. Sylvain HALDIMANN, ingénieur des eaux, qui nous a confirmé que l'état des réservoirs était tout à fait satisfaisant mais que de nombreux éléments devaient être révisés, nettoyés et mis aux normes.

En commençant par le début, les captages de sources, la révision de tout le réseau se fera sur environ 5 à 6 ans. Le budget demandé permettra de mettre aux normes les chambres et arches des captages et prévoit une marge de manœuvre si des travaux en zone de captage doivent être effectués ou une éventuelle augmentation des prix des matériaux.

Ces travaux auront un impact sur le prix de l'eau mais celui-ci ne peut pas être calculé aujourd'hui. Le compte des eaux doit être autofinancé et en équilibre. L'ECA subventionne également chaque étape de ce projet car il confère également une amélioration du système de défense incendie.

L'eau est un patrimoine et une richesse vitale tant pour les habitants que pour la commune et il est important d'entretenir correctement les ouvrages de notre réseau. C'est en particulier le cas pour nos sources qui sont d'une excellente qualité.

La commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis, en indiquant que s'il est accepté, les travaux pourraient déjà débiter cet automne.

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission ad-hoc en indiquant l'absence de M. Benoît CHEVALLEY excusé.

En tenant compte de la disponibilité de la commune qui se montait à Fr. 1'894'616.- au 31 décembre 2022, le financement prévu, Fr. 200'000.- par la caisse communale et Fr. 220'000.- par l'emprunt semble judicieux.

L'amortissement des travaux du réseau d'eau au Riau arrivera à son terme d'ici trois ans et cela dégagera des disponibilités pour les nouveaux investissements dans le réseau d'eau.

L'investissement proposé par la Municipalité aura pour conséquence une augmentation des amortissements de Fr. 14'000.- par année. Une augmentation du prix de l'eau sera nécessaire, tant



pour les consommateurs que pour les acheteurs externes (AIEJ) pour que le poste « Service des eaux » soit équilibré. Il n'est pas autorisé d'avoir recours à l'impôt pour compenser un déficit, de même que pour l'épuration et la déchetterie.

Tenant compte de ces précisions, la Commission des Finances prie les membres du Conseil d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme Michelle NEUENSCHWANDER demande si cela concerne également la source qui se situe sur son terrain. M. Benjamin BORLAT lui indique que ces travaux ne sont pas envisagés pour les sources privées mais uniquement pour les sources communales et publiques. Mme Michelle NEUENSCHWANDER demande s'il est possible de profiter de la présence des entreprises sur les sites pour effectuer ces travaux. M. Benjamin BORLAT lui indique qu'elle peut le faire, mais néanmoins à ses frais.

M. David REYMONDIN demande des explications concernant la télégestion des sources, et à quel niveau est-ce que cela s'applique. M. Benjamin BORLAT explique que tous ces travaux sont de grande envergure et que nous parlons ce soir de la première étape. Actuellement, il n'y a pas de contrôle sauf si l'on constate une fuite en rachetant de l'eau à l'AIEJ. La priorité est de contrôler les conduites. La télégestion interviendra seulement à la fin des modifications. Elle servira de faire sonner une alarme en cas de fuite entre deux pompages et de remettre à jour les captages (caméra pour voir les micro-éboulements). Certaines sources privées s'étant tarées, les agriculteurs ont dû se ravitailler sur le réseau cette année. Comme ces travaux se passent par étape, les offres n'auront pas forcément besoin d'être faites sur le marché public. Cela reste dans le cadre légal. Il rappelle l'importance de conserver ce réseau d'eau d'excellente qualité, en tenant compte de la diminution du débit l'année passée (320 l/min au lieu de 400 l/min habituellement) et garantir ce service sur le long terme. Il indique que le prix de l'eau augmentera pour la commune, ses habitants, et l'AIEJ (qui paie un prix correct).

Le préavis municipal N° 04/2023 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

7. Élection du bureau du Conseil

M. Gérald CHARLET prend la parole et demande aux membres du Conseil si un.e candidat.e souhaite se présenter en tant que président.e. Comme personne ne répond positivement, le Président M. Christian RAMUZ indique qu'il est d'accord de continuer en tant que Président du Conseil Communal, ce qui est accepté sous les applaudissements des membres présents. Il remercie les membres de leur confiance et ajoute qu'il faudra néanmoins renouveler le bureau, mais pas en même temps que la municipalité pour garder une continuité. M. Gérald CHARLET ajoute qu'il souhaite continuer son mandat de vice-président durant encore une année seulement, indiquant que c'est un rôle facile sous la présidence de M. Christian RAMUZ. Il est réélu sous les acclamations de l'assemblée.

Mmes Franziska BECKMANN et Laura YERLY ayant terminé leur mandat de scrutatrices, MM. Marc LAMBELET et Michael AMARO les remplacent. De nouveaux scrutateurs suppléants sont nommés : Mme Franziska BECKMANN a proposé sa candidature, qui a été acceptée et M. Paul FOSTER a accepté d'être nommé, en spécifiant sa récente naturalisation suisse, sous les applaudissements du Conseil.

8. Élection de la commission de gestion

Mme Laurence DESTRAZ quittant la commission, c'est M. Henri JUNG qui devient maintenant président de la commission de gestion. 1^{ère} membre, Mme Hélène DRUEY, 2^{ème} membre M. Florian RUCH et M. Alain PORCHET DEFFERARD a proposé sa candidature en tant que membre suppléant, ce qui a été accepté sous les applaudissements.



9. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil

Mme Aline BASILIDES RAMUZ s'occupant du dicastère du service des bâtiments, elle nous explique que les fours ont été changés à l'Auberge, dans la continuité des travaux. Cela permettra d'agrandir les possibilités de menus en étant plus inventifs. Concernant les locataires de la Commune, il n'y a rien de spécial à relater. Elle s'est rendue à une réunion pour le Centre d'équarrissage où l'employé va être remplacé et l'appartement sera refait à neuf.

M. Christophe BALISSAT nous informe que de nouveaux panneaux ont été installés à la déchetterie. L'affichage est donc plus clair. Une étude est en cours pour remplacer l'échelle de l'accès aux grandes bennes elle doit être plus légère et plus résistante (dans d'autres communes, les déchets sont placés au pied de la benne et déplacés par l'employé). Au niveau quantité des déchets, le flux reste habituel. Avec Oron-Lavaux dans le périmètre, qui fonctionne de manière plus formatée, la commune est libre dans son fonctionnement et le bon sens règne.

En ce qui concerne le cimetière, il rappelle que les produits ne sont pas utilisés contre les mauvaises herbes. Avec la météo (pluie – chaleur) et l'invasion de cette verdure, il remercie les employés communaux de leur travail, effectué à genoux.

Il nous annonce que le Refuge est réservé quasi tous les week-ends de cet été, ce qui est une bonne nouvelle.

En tant que membre de l'ASIJ, il annonce la fin de la première année de fonctionnement du collège, à leur grande satisfaction. Il nous confirme que des accords financiers ont été faits sur les avenants. Les montants additionnés restent encore en-dessous du budget prévu et ils suivent la liste des petits défauts des travaux, sous garantie. M. Christophe BALISSAT nous annonce en exclusivité qu'il sera le président de l'ASIJ, M. Etienne CHERPILLOD ayant indiqué son souhait de quitter ce poste. M. BALISSAT demande d'ores et déjà de l'aide pour ce nouveau mandat, il reçoit tout le soutien de l'assemblée présente et les félicitations des membres par applaudissement pour cette nomination.

M. Philippe BAUD est heureux d'annoncer que les chantiers sont terminés sur la route du Riau. Il souligne les travaux, rondement menés, à la Croisée de la Goille. Il va également s'occuper du réseau d'eau au Chalet d'Orsoud cet automne, après les récoltes.

Concernant la vente des vins, il indique que les ventes ont été un petit peu plus basses que d'habitude. Il ajoute que les caves étaient ouvertes un peu partout à la même date. Pour l'appartement de Grandvaux, les ventilations de la salle de bain et des toilettes ont été refaites, en ajoutant un bouton pour les arrêter, au lieu de les laisser tourner 24/24.

M. Benjamin BORLAT débute en remerciant les membres du Conseil de leur soutien pour les travaux sur le réseau d'eau qui pourra durer les 50 prochaines années.

Pour l'éclairage public LED, la téléprogrammation fonctionne bien. Il y a déjà 50 % d'économies de consommation, mais malheureusement, à cause de l'augmentation du prix, la balance se retrouve à zéro. L'installation est donc une bonne chose, pour éviter des frais supplémentaires.

Concernant le SDIE, il annonce qu'il sera l'invité d'honneur au Comptoir d'Oron-la-Ville. M. Yannick ARNOUD lui a confirmé que le prix par habitant restait le même, malgré la nouvelle caserne. Et il va regarder pour installer un deuxième déshumidificateur à l'ORPC suite à la visite du Canton.

M. Daniel RUCH remercie M. Benjamin BORLAT, en indiquant qu'il a de la chance qu'il le remplace pour diriger les séances de la municipalité lorsqu'il est absent. Il revient sur l'augmentation de prix pour la consommation d'eau en indiquant qu'effectivement, il faudra boire plus de bière et de vin !

Il annonce également qu'il travaille avec Mme Aline BASILIDES RAMUZ en ce qui concerne le changement de la chaudière à bois de la Corçaline (21 ans) qui n'est plus aux normes, en évitant ainsi l'investissement de Fr. 18'000.- pour changer les filtres, sans confirmation que cela fonctionnerait. Ils étudient ensemble le fait d'en installer deux (au lieu de une seule) en gardant contact avec des propriétaires. Les offres reçues du génie civil et de l'installateur sanitaire leur ont été transmises, le tout faisant partie d'un préavis pour savoir exactement la part de chacun des



intervenants. Il excuse l'absence de Mme Ariane BANDELIER qui est en vacances et se réjouit d'avoir «tout en mains» avec la nomination de M. Christophe BALISSAT à la présidence de l'ASIJ.

M. Daniel RUCH annonce que deux nouveaux bureaux se sont ouverts dans la commune et que c'est M. Christophe AUTHIER qui sera très certainement mandaté pour régler la gestion du trafic dans le village. Il félicite M. Christian HOENGER qui est mandaté pour gérer la distribution de l'eau sur la commune.

Concernant le domaine forestier, et suite à l'inventaire cantonal pour les régions de Vevey, Moudon et Pully, la seule commune de l'arrondissement où l'augmentation est possible pour les coupes est à Corcelles-le-Jorat où 700 m³ de plus peuvent être abattus. Il annonce également la rechute de M. Pierre BERNARD qui suit actuellement un nouveau traitement à l'hôpital et lui souhaite un bon rétablissement. Il remercie M. Daniel DUBOIS pour tout ce qu'il effectue pour la commune, répondant rapidement aux demandes. Il ajoute qu'il fait magnifiquement bien son travail et que s'il le faut, la commune engagerait un paysagiste pour le seconder. M. Daniel RUCH demande aux habitants de le contacter personnellement directement, au lieu de passer par plusieurs intervenants, en cas de demandes précises. Il remercie également Mme Dominique PERNOUD pour l'excellente tenue des comptes.

M. Christian RAMUZ rappelle quelques bases pour les votations. L'horaire du bureau est de 10h à 11h, sur ordre du canton. Il demande également de bien mettre les bulletins dans l'enveloppe jaune, la sceller, et la joindre à la carte de vote dans l'enveloppe grise.

10. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. Florian RUCH nous annonce que les comptes de l'AIEJ ont été acceptés durant la séance du 11 mai à Forel. Il indique également que M. Daniel DE VARRAT ayant démissionné, sa place serait disponible en tant que responsable du contrôle des eaux de l'AIEJ.

M. David REYMONDIN nous informe que les coûts de l'épuration des eaux est de Fr. 91.-/habitant actuellement. La mise à l'enquête ayant eu lieu, sans opposition, le début des travaux est programmé pour fin 2023, avec une mise en service à fin 2026. Toutes les infos seront transmises par M. Philippe BAUD dans le futur.

M. Benjamin BORLAT spécifie que M. Daniel DE VARRAT avait un mandat (tarif horaire) dans la commune et remercie M. Florian RUCH d'avoir repris ce mandat.

M. Daniel RUCH ajoute que ces Fr. 91.-/habitant représente le coût de l'épuration. À cela il faut ajouter les charges communales qui partent pour Lucens ainsi que les frais administratifs, qui sont notamment pris en charges directement par la commune.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Michèle NEUSCHWANDER excuse l'absence de Mme Marion BOBAND.

M. Bernard LEVET demande s'il resterait encore un peu de goudron suite aux travaux, indiquant un trou à boucher (route de la Molare – dans le virage). M. Philippe BAUD lui indique que c'est théoriquement prévu et qu'il faut s'adresser directement à Gilbert, chef de chantier, lorsqu'ils reviendront pour terminer.

M. Michael AMARO souhaite savoir si une adaptation serait possible pour les installations sur la place de jeux, pour des enfants en bas âge. Pour le moment, rien n'est adapté pour cette tranche d'âge. M. Benjamin BORLAT explique que cet espace a été refaite il y a près de 10 ans et que cela était effectivement prévu pour les tranches de 5-6 à 10-12 ans. Actuellement, il n'y a pas de budget prévu pour une modification des lieux, mais une proposition peut lui être envoyée par mail pour ouvrir la discussion à la municipalité. M. Daniel RUCH ajoute qu'à l'époque, cette installation avait



coûté Fr. 70'000.- de matériel. Ce serait un plaisir d'améliorer cet espace, sachant qu'il est mieux que les enfants soient dehors que sur leur tablette.

M. Jean CHENEVARD félicite M. Christophe BALISSAT pour son nouveau mandat. Il trouve qu'il y a beaucoup de mauvaises herbes au cimetière et demande si un renouvellement des tombes, laissées à l'abandon, est prévu. M. Christophe BALISSAT lui indique qu'il n'est pas prévu de désaffecter une partie de l'espace (sauf si une famille le demande expressément) et que les nouvelles tombes sont placées dans la partie sud. Il ajoute qu'on vient pour honorer ses propres proches, et pas forcément pour les autres. M. Daniel RUCH l'informe qu'une désaffectation est possible tous les 25 ans, mais que le municipal actuel est attaché aux vieilles pierres. Il explique également que M. Daniel DUBOIS arrache les mauvaises herbes à la main, sans produit chimique, et que c'est un choix. Une désaffectation sur le côté gauche à l'entrée serait possible, pour y mettre du gazon, mais certaines familles déposent les cendres sur les vieilles tombes. Et il réitère ses remerciements à l'employé communal en demandant de la compréhension à l'égard de son travail.

M. Michaël AMARO indique que la visibilité du site de la commune sur smartphone n'est pas idéale, que tout n'est parfois pas très bien lisible. M. Benjamin BORLAT lui répond qu'il gère ce site à 100 %, sans être un geek, et qu'il n'est pas facile de gérer les différents logiciels et les systèmes des smartphones. M. Sylvain RUCH ajoute que cette interface a déjà 10 ans et qu'un rafraîchissement serait nécessaire. Il faudrait donc réfléchir à une amélioration.

M. Daniel RUCH termine en racontant une petite anecdote, indiquant ainsi sa disponibilité en tant que syndic. En effet, cela concerne la tonte des talus et il a pris le temps d'écouter la personne lui expliquant la situation.

M. Christian RAMUZ informe les membres du Conseil Communal que la prochaine séance aura lieu le lundi 27 novembre 2023.

Comme personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h20 par le contre-appel et une verrée suit à l'Auberge Communale.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président



La secrétaire

11

